

Présence internationale

Bulletin numéro 79
Hiver 2010

SOMMAIRE

Édito	p. 2
Le principe d'impartialité	p. 3
Alain Richard : une vie dans le refus de la violence	p. 4
« Les femmes sont en train de briser le silence »	p. 6
Campagne médiatique de diffamation contre le projet PBI Colombie et plusieurs organisations accompagnées en Uraba	p. 8
Ouverture d'une nouvelle équipe à Oaxaca	p. 10
Xalala : le droit de participation de la population	p. 11
PBI France	p. 12



Yvonne Berner d'Allemagne et Sylvain Lefebvre de France
lors d'un accompagnement à Casanare—Colombie

« A la lumière de ce que j'ai vu et entendu [...] je peux conclure qu'il y a encore en Colombie des modèles de persécution à l'encontre des défenseurs des droits humains et souvent de leur famille. »

Margaret Sekaggya, rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des défenseurs des droits humains, en visite en Colombie en septembre 2009

PBI section française
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris
Tel./fax : 01 43 73 49 60
Email : pbi.france@free.fr
www.pbi-france.org

pbi
un espace pour la paix

Peace Brigades International est une organisation non gouvernementale internationale officiellement reconnue par le département de l'information de l'ONU. PBI est une organisation indépendante de tout intérêt économique, tendance politique ou croyance religieuse. À la demande expresse d'associations locales menacées, PBI organise une présence internationale protectrice dans les zones de conflit afin de sauvegarder l'espace politique nécessaire à l'action de la population civile en faveur d'une résolution non-violente des conflits.

Chers lecteurs,

En plein cœur de cet hiver bien froid et triste, un rayon de soleil nous est venu d'Indonésie, apporté par Suciwati, qui se bat depuis des années pour que justice soit rendue au sujet de l'assassinat de son mari Munir Said en 2004. Munir était le porte drapeau des familles des victimes du régime de Suharto (de 1968 et 1998). « Il n'hésitait pas à dénoncer les faits et à donner des noms » dit-elle. Sa réputation avait franchi les frontières, il faisait connaître son combat contre l'impunité partout dans le monde (il est même passé par Paris en l'an 2000). Il devenait donc gênant, on l'a éliminé. Loin de se laisser abattre, malgré les pressions et les menaces, sa veuve a décidé de porter plainte. Il y a eu plusieurs procès : la justice a condamné les exécutants, mais les vrais commanditaires sont encore libres.



Suciwati Allende Suukyi

Suci, comme nous l'appelons avec une familiarité mêlée d'un peu de tendresse et de beaucoup d'admiration, n'a rien d'impressionnant à première vue. Mais sa détermination, son engagement politique pour les opprimés et les exclus (toute jeune, elle s'est engagée dans la défense de collègues de travail honteusement exploitées) forcent le respect.

PBJ Indonésie a accompagné Suci de 2006 à 2009, lorsqu'elle recevait des menaces très directes. Depuis l'accompagnement a cessé, mais PBJ continue de la soutenir. Comme elle venait à Dublin à l'occasion d'un grand colloque sur la défense des droits de l'Homme, elle a souhaité passer à Paris pour faire connaître son combat. Nous avons ainsi organisé des rencontres avec Amnesty International et la FIDH, mais aussi avec le ministère des Affaires étrangères, le Groupe d'amitié parlementaire France-Indonésie, et le Barreau de Paris, et nous lui avons aussi ménagé une visite découverte de Paris. Tout cela grâce à la mobilisation de tout un groupe de nouveaux bénévoles sympathiques et motivés : un grand merci à eux ! Nous avons bon espoir que les retombées de ce voyage soient positives.

Toujours au sujet de l'Indonésie, nous vous avons fait part dans le dernier Présence de notre préoccupation au sujet de la crise que traversait le Projet : ce fut en effet un moment très difficile, surtout pour les volontaires de Papua qui ont collectivement décidé de partir, et même de quitter l'Indonésie suite à des pressions et des menaces portant sur leurs visas. Notre action a surtout consisté à essayer de comprendre ce qui se passait, et à aider notre volontaire sur place. Tout ceci est maintenant derrière nous, François est rentré, nous l'avons même rencontré à Paris, il se tourne désormais vers l'avenir.

Avant de terminer, un dernier rappel : l'Assemblée Générale aura lieu le 20 mars chez notre Présidente. Beaucoup de jeunes motivés, futurs volontaires comme Alice qui vient d'apprendre qu'elle était retenue pour la Colombie, ou Guillaume qui se prépare pour tenter sa chance pour le Guatemala, ou bien bénévoles pleins d'allant comme Maud, Anne-Caroline, Julien, Marine, Sandrine, Christophe, Jessica seront présents. Vous êtes tous conviés !

Georges Leperchey

Le principe d'impartialité

Dans ce numéro, Cécile Dubernet, enseignante à l'Institut catholique de Paris et bénévole en charge des formations à PBI France, revient pour nous sur le dernier principe du mandat de PBI : l'impartialité.

L'impartialité, littéralement ne pas prendre partie, est un concept juridique. Depuis la fin du XIX^{ème} siècle et l'avènement du droit international humanitaire (DIH), l'impartialité est devenue un principe d'action clé de nombreux acteurs intervenant dans des conflits. Les Conventions de Genève de 1949 la posent comme prémisses de tout engagement humanitaire en zone de guerre. En droit humanitaire, est impartial un secours apporté à une personne dans la détresse dans la mesure où la priorité est donnée aux plus nécessiteux et où cette action reste non-discriminatoire.

L'équité dans des situations conflictuelles extrêmes doit reposer sur quelques repères fermes, sur des règles simples, des droits fondamentaux. Au cœur de la violence, c'est le droit à la vie qui prime, le droit aux soins médicaux pour les blessés, aux vivres pour les affamés. Pour le Comité international de la Croix rouge (CICR) comme pour Médecins sans frontières (MSF) ou d'autres ONG humanitaires, le besoin est le critère opérationnel fondamental. Complété par le principe de non-discrimination, l'accent mis sur ce besoin peut impliquer de donner plus à une partie qu'à une autre. Or nourrir les réfugiés d'un camp ou les assiégés de Sarajevo sont des engagements qui peuvent contribuer à renforcer la résilience de populations civiles et, de ce fait, à prolonger le conflit. On est bien loin ici d'une action neutre au sens arithmétique du terme, c'est à dire d'une action qui ne change rien à l'équilibre des forces. L'acteur impartial rappelle la règle de droit sur le terrain du conflit et, lorsque cette dernière est bafouée, agit en faveur de son rétablissement. Son intervention a donc pour objet de changer la situation, non pas en faveur de l'un ou de l'autre des belligérants, mais en faveur du respect de quelques règles fondamentales dans la conduite du conflit.

Est-il possible d'être impartial au-delà du champ strict humanitaire ? Les Brigades de Paix internationales (PBI) le prétendent. L'organisation applique dans le domaine des droits humains le même principe que le CICR dans le champ des droits de la guerre. Les équipes de PBI interviennent en soutien des droits fondamentaux d'acteurs de la société civile engagés dans des conflits politiques, économiques, sociaux et culturels. L'intervention des PBI consiste donc à rappeler quelques droits acceptés comme fondamentaux, en particulier la liberté de parole, le droit d'association, l'accès à une justice équitable.

En effet, de même que les États ont signé les Conven-

tions et Protocoles humanitaires s'engageant à respecter le DIH (encore nommé « droit de la guerre »), les États dans lesquels PBI agit ont signé, et prétendent respecter, différents traités de protection des droits de la personne, entre autres, la Déclaration universelle des droits de L'Homme de 1948. De plus, la plupart de ces États ont inscrit dans leur constitution d'extensifs droits civils et politiques. Néanmoins, comme pour le droit de la guerre, le respect de ces règles de base est souvent aléatoire.

Dans ce contexte la présence dite 'pro-active' des tiers est clé. En effet les observateurs sur le terrain enregistrent de façon fiable les écarts entre la norme déclarée et la réalité du conflit. Lorsque la norme humanitaire est bafouée, le CICR prend contact avec les autorités responsables et les rappelle à leurs obligations. L'organisation produit de nombreux rapports d'observation la plupart destinés aux acteurs armés engagés dans le conflit. En parallèle, l'organisation apporte aux victimes le secours dont elles ont besoin. Il est néanmoins important de comprendre que l'action de secours si visible n'est que la partie émergée de l'iceberg. Le CICR, gardien officiel du droit humanitaire, dialogue, pétitionne, engage, forme les acteurs armés à en respecter les règles de base. Dans le domaine des droits humains, il n'y a pas de gardien officiel, mais une multitude d'organisations institutionnelles et de la société civile, qui jouent un rôle similaire. Une petite ONG telle que PBI se concentre sur une dimension « essentielle » du travail : l'observation basée sur une présence de terrain, la collecte d'information, le relais et la pétition des autorités en charge, toujours dans le dialogue et le respect.

C'est en ce sens que les PBI sont impartiales. Le cœur de leur mission n'est pas tant la défense de tel ou tel partenaire mais plutôt celle des droits fondamentaux de tous les acteurs du conflit. Si les PBI accompagnent des avocats dans les prisons, c'est tout simplement pour que ces derniers puissent effectuer un travail essentiel au respect de droits fondamentaux. PBI n'accompagne pas d'acteurs illégaux, voire violents, dans la mesure où ces derniers ne respectent pas le droit.

En ce sens les Brigades de Paix donnent corps à une définition de l'impartialité qui n'est pas simplement négative. Comme le dit avec force Jean-Marie Muller, il ne s'agit pas d'être « ni pour l'un, ni pour l'autre » il s'agit d'être « à 100% pour les deux ». Je rajoute qu'il s'agit d'être à 100% pour une transformation du conflit dans le respect des règles de droit.

Cécile Dubernet

Alain Richard : une vie dans le refus de la violence

Ancien bénévole et adhérent infatigable à PBI France, Jean-Jacques Samuel a réalisé une interview en novembre 2009 d'Alain Richard, l'un des pionniers de PBI et militant infatigable de la non-violence. Il nous en retranscrit l'essentiel ici.

Je rencontre Alain Richard dans sa communauté franciscaine de Toulouse. Je vois un jeune homme de 85 ans avec une belle barbe et les yeux pétillants d'enthousiasme. Nous allons passer une heure agréable, ponctuée de grands éclats de rire et de moments émouvants.

Comment veux-tu te présenter ?

Je suis franciscain. Tous mes engagements découlent de là. Toutes les souffrances, avanies et morts dont sont victimes les petits, les personnes vulnérables me touchent très profond à l'intérieur de moi.

Comment as-tu rencontré PBI ?

Ça a été très accidentel. J'habitais Oakland (Californie). C'était en 1983, j'avais 59 ans. Je ne connaissais pas PBI. Je ressentais comme de plus en plus intolérable les conflits en Amérique centrale. Je travaillais sur un projet de jeûne sur la tombe de Mgr Romero. Dans ce contexte je rencontre Domingo Barbe qui m'invite à une session de non-violence à Panama organisée par le SERPAJ [Service de Paix et justice, organisation sociale d'inspiration chrétienne-œcuménique pour la reconnaissance des droits de la personne et des peuples]. J'y rencontre un avocat de Seattle qui explorait les possibilités pour démarrer le premier projet PBI. Peu après commence un jeûne à Panama où je représentais l'organisme Fast for Peacemakers. Ce jeûne devait se terminer au Guatemala. Le lendemain de ce jour-là devait démarrer le projet Guatemala. Cet avocat me téléphone peu avant pour me demander de rester 3 mois dans l'équipe. J'en parle à Domingo qui me répond : « C'est ce que tu souhaitais, non ? Tu ne savais pas comment ça allait t'arriver et ça t'arrive sur un plateau d'or ». J'accepte pour un mois.

Parle nous de ce démarrage du premier projet PBI.

Les débuts se sont passés dans des conditions aussi mauvaises que possible. Nous nous retrouvions à 2 suite à des refus de visa et renoncements. Avec moi, une femme quaker nord-américaine qui ne parlait pas espagnol et moi qui le parlait très mal. La maison était vide, nous mangions avec 2 petites fourchettes en plastique récupérées dans le jardin. Nous dormions sur des journaux et enveloppés dans un poncho. Nous n'avions que quelques feuilles précisant les "principes". Notre mission consistait à faire un rapport pour dire si c'était un bon endroit pour démarrer une équipe.

Qu'avez-vous pu faire dans ces conditions ?

Notre première visite fut pour Mario Sandoval Alarcon, un homme d'extrême droite dont nous ne savions pas alors qu'il était le père des escadrons de la mort. Notre première visite fut donc pour le "loup". Des policiers, des tourelles, entouré comme un général.

- « Voici ce que nous envisageons, nous souhaitons recueillir votre opinion... »

- « Mais oui, c'est une très bonne idée. Nous allons avoir des élections, vous pourriez vérifier qu'il n'y a pas de tricherie. »

Or nous savions que son propre parti avait amené des tricheries.

Nous avons attendu dix jours l'arrivée de Pablo Stanfield qui parlait couramment espagnol. Avec lui nous avons fait ce rapport au "Board" de PBI à Toronto, disant « il y a un sens, beaucoup de gens disent que c'est important ». Par exemple, il y avait encore des tribunaux d'exception. Des protestants viennent nous trouver pour des gens de leur communauté qui doivent passer devant ce tribunal et il y a de grandes chances qu'ils soient condamnés à mort et exécutés immédiatement. On s'est démenés avec Pablo allant voir notamment le nonce, l'ambassade américaine, etc. Finalement le jugement n'a pas eu lieu, le tribunal a été supprimé quelques semaines après et les deux personnes ont pu être libérées.

Tu es retourné par la suite au Guatemala dans une équipe PBI.

Je suis retourné 5 fois au Guatemala dont un séjour de 7 mois.

C'est seulement deux ans après que nous avons pu réfléchir, avec notamment Didier Platon, à ce qu'on voyait comme axe à privilégier : donner un peu d'oxygène à des gens qui se trouvaient comme une souris à côté d'un lion. Il a fallu découvrir s'il y avait une raison d'être et puis découvrir la façon d'être pour être le plus efficace possible par exemple avec l'accompagnement. Nous avons dû nous adapter de façon pragmatique pour affiner des outils de pensée qui allaient nous servir ailleurs, comme au Sri Lanka ou Haïti.

Peux-tu nous conter quelques anecdotes sur ton séjour au Sri Lanka ?

L'équipe venait de démarrer et le responsable a dû par-

tir. On m'a demandé de le remplacer. Nous étions 3 dont un américain et une anglaise connaissant peu PBI. Nous étions en lien avec Sulak Sivaraksa, un moine thaïlandais. Nous escortions un avocat menacé.

L'attaché de l'ambassade d'Angleterre vient nous voir et nous dit : « Mon patron voudrait vous voir ». Nous nous rendons à son invitation. Un homme de grande prestance avec monocle : « J'ai un seul conseil : partez le plus rapidement possible ». Je regarde mes compagnons « Monsieur le High Commissioner, dans PBI we don't know how to pack up (nous ne savons pas faire nos bagages) ». Puis nous nous apprêtons à prendre congé. « Non non restez ! », et à son attaché « Je veux voir cet avocat qu'ils protègent, ici à l'ambassade et le plus tôt possible ».

Il nous accompagne, nous le remercions ; « Ne me remerciez pas, c'est moi qui tiens à vous remercier, nous étions désespérés et vous nous donnez l'espoir ». Larmes d'émotion que nous essayons de cacher en passant devant le soldat en faction dans la guérite. 20 ans après j'en suis toujours ému.

Des histoires de ce type Alain en a plein sa besace, des dizaines et des dizaines bouleversantes. Il m'en racontera certaines comme celle de ce haut fonctionnaire des RG (en Amérique centrale) qui fait savoir par un intermédiaire à l'équipe PBI qu'il a l'ordre de

préparer contre eux un coup fourré, ce qui permet à l'équipe de s'en protéger.

C'est le pouvoir du satyâgraha [nom que Gandhi donnait à la non-violence et qui signifie approximativement « témoignage pour la vérité »]. C'est le fer de lance du pouvoir transformateur de la non-violence. Il introduit des doutes chez l'adversaire, qui à un moment décide « non je ne peux pas, je ne suis pas un salaud ».

Et aujourd'hui, Alain, qu'est ce que tu deviens à 85 ans ?

Je ne me suis pas arrêté. Comme PBI n'a pas pu me verser la retraite du militant non-violent, je continue d'être actif et à mettre mon grain de sel ici ou là. Vous pourrez en savoir plus en lisant le livre que je viens d'écrire, paru fin décembre : *Une vie dans le refus de la violence*. Entretien avec Christophe Henning; édition Albin Michel.

Je ne saurais trop vous recommander ce livre écrit par un homme plein d'humour, tourné vers l'avenir, enraciné dans la spiritualité de Saint François, animé par une foi profonde dans les êtres humains. Après l'avoir vu (ou lu) on a une plus haute idée de l'Homme sans naïveté ni irénisme. C'est la marque des grandes âmes.

Jean-Jacques Samuel

ALAIN RICHARD

Une vie dans le refus de la violence

Entretiens avec Christophe Henning



LE FONDATEUR
DES CERCLES
DE SILENCE

ALBIN MICHEL

ALAIN RICHARD

Une vie dans le refus de la violence Entretiens avec Christophe Henning

Depuis maintenant deux ans, dans plus d'une centaine de villes françaises, des citoyens venus de tous les horizons se regroupent en cercles sur les places publiques. Ces cercles de silence sont autant de manifestations d'un nouveau genre, censées attirer l'attention du public et des pouvoirs sur la situation inhumaine faite aux étrangers sans papiers dans les centres de rétention.

L'inspirateur de ce mouvement inédit, qui est parti de la place du Capitole à Toulouse, est un franciscain, vieux sage à la barbe blanche et au sourire espiègle, personnalité charismatique et en même temps profondément humble. La non-violence du frère Alain Richard, inspirée de l'Évangile, de Gandhi et de la geste du *poverello* d'Assise, est essentiellement orientée vers la défense des plus démunis.

Défense concrète et subversive qu'il a exercé, au risque de sa santé et même de sa vie, aussi bien dans les quartiers populaires de Chicago que chez les déshérités du Guatemala, au temps des dictatures les plus sanglantes.

Interrogé par Christophe Henning, journaliste au mensuel *Panorama*, Alain Richard nous livre avec humour et profondeur le récit de cette vie turbulente, tout entière consacrée à la justice et à la non-violence.

En librairie le 6 janvier 2010 - 18 e - ISBN 978 2 226 19138 0

« Les femmes sont en train de briser le silence »

Du 13 au 22 novembre, PBI France accueillait pour la première fois des défenseuses népalaises des droits humains : Indira Ghale, membre de Protection Desk – Népal (PD-N) et Laxmi Devi Kadhka, conseillère au Comité des victimes du conflit (CVC). Cette tournée de sensibilisation visait à attirer l'attention sur la participation des femmes au processus de paix et leur engagement pour la reconnaissance de leurs droits. Entre deux rendez-vous, Anne-Caroline Duplat, nouvelle bénévole à PBI France, les a interviewées.

Pourriez-vous tout d'abord dire quelques mots sur vos histoires personnelles respectives ?

Laxmi : Je suis née en 1970 dans le district de Bardiya, la région du Népal constituée de plaines. J'ai grandi dans une famille de fermiers, avec mes parents et mes deux frères. A l'âge de 16 ans, je me suis mariée et j'ai dû quitter l'école pour m'occuper de ma famille. Trois ans plus tard j'ai eu mon premier enfant, un fils, puis deux filles. Mon mari ayant trouvé du travail en Inde, il s'absentait pendant de longues périodes et j'ai élevé mes enfants en grande partie seule.

Indira : C'est dans la partie montagneuse du Népal, à Dhankuta, que je suis née en 1967. Je viens d'une famille *dalit* (intouchable -la plus basse des classes sociales). Nous étions sept enfants à la maison, cinq filles et deux garçons. Nos parents étaient analphabètes, mais ma mère –qui s'était mariée à l'âge de 14 ans et eut son premier enfant un an plus tard- tenait à ce que nous allions à l'école. A l'âge de 7 ans, j'ai fini première d'un concours régional –devant 400 participantes- et obtenu une bourse pour étudier à Katmandou. C'était du jamais-vu pour une *dalit* comme moi. Deux ans plus tard, je quittai ma famille pour m'installer dans la capitale, que l'on mettait trois jours à atteindre à cette époque. J'y suis restée plusieurs années et ne revins chez moi que lors du décès de ma mère, à 17 ans, pour m'occuper du reste de la famille.

Quel événement ou suite d'événements est à l'origine de votre engagement pour la défense des droits de l'homme dans votre pays ?

Laxmi : Le lendemain du mariage de ma fille, soit le 13 mars 2004, mon mari a disparu aux alentours de 20h45. Les Maoïstes (CPN-M) étaient venus le chercher en faisant croire qu'ils voulaient lui parler pendant 5 minutes à l'écart de la maison. Il n'est jamais revenu. Quinze jours plus tard, les Maoïstes annoncèrent dans le journal local qu'ils l'avaient tué pour avoir mal agi dans la communauté –le CPN-M opérait selon sa propre justice et ne répondait de personne. Je n'ai jamais pu récupérer le corps de mon mari.

Indira : C'est en revenant à Dhankuta que j'ai été confrontée à la réalité du Népal. Il y avait peu ou pas de discrimination au sein du foyer dans lequel j'avais vécu à Katmandou. Par contraste, j'ai ressenti une forte

discrimination au sein de la communauté dans laquelle je revenais –pour nous les dalits, tout était plus difficile, l'accès à la nourriture et aux soins, la pratique de la religion... Je ne me sentais même plus comme un être humain ! Je ne me pouvais me résoudre à subir cette situation, que je vivais comme une véritable torture mentale.

Qu'avez-vous fait par la suite ?

Laxmi : En 2006, en écoutant la station de radio locale, j'ai entendu parler du Comité pour les victimes du conflit. Initialement mis sur pied par le Comité international de la Croix Rouge, le CVC est depuis devenu une organisation indépendante. Je me suis présentée au CVC et suis devenue membre, puis conseillère. Le CVC, qui compte 250 membres (la plupart sont des proches de Népalais qui ont souffert aux mains des rebelles et du gouvernement), est la première organisation indépendante qui s'occupe des victimes du conflit, notamment dans le district de Bardiya, qui a été particulièrement touché par les crimes et la violence.

Indira : Peu après mon retour à Dhankuta, j'ai entrepris de sensibiliser les dalits et le reste de la population aux discriminations dont nous étions victimes et je me suis engagée auprès d'une ONG locale active dans la défense des droits humains. Puis j'ai lancé un petit groupe constitué de femmes dalits mais aussi de femmes provenant d'autres classes sociales –notamment les brahmanes [caste la plus élevée] et les indigènes. A la fin de l'année 2004, après avoir passé un entretien avec Protection Desk, j'ai suivi une formation sur la sécurité et la protection. Ils m'ont alors désignée comme représentante locale dans l'Est du Népal. Je suis ensuite devenue une employée de Protection Desk pour former les défenseur(e)s des droits humains –d'abord dans ma région, puis dans tout le Népal. Depuis 2005 je suis basée à Katmandou et je parcours le pays, mais je suis toujours activement impliquée dans le groupe de femmes à Dhankuta ainsi que dans d'autres projets.

Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans le cadre de votre activisme ?

Laxmi : Faire de l'activisme dans un tel environnement n'est pas simple. On se bat pour obtenir la vérité mais on fait face à de tels obstacles... Il est quasiment impossible d'exercer une pression sur le gouvernement. D'autre part les membres du CVC ne comprennent pas



Indira et Laxmi (au centre) ont partagé leur expérience avec les participants et formateurs de la Journée d'orientation du 14 novembre. De gauche à droite : Maud Batellier, Georges Leperchey, Anne-Caroline Duplat, Guillaume Riboulo, Licia Nardi, Julien Antonio et Cécile Dubernet.

toujours que les procédures prennent du temps. Ils sont malheureusement nombreux à être influencés par les partis politiques, qui cherchent à les éloigner du Comité. Et il est parfois difficile de prendre part à des réunions, notamment en raison du manque de sécurité.

Indira : Les difficultés sont multiples. Les défenseur(e)s des droits humains sont la cible de menaces constantes, tout comme les journalistes. Tant de crimes ont été commis... Et les pouvoirs en place n'ont pas intérêt à rendre publique la vérité. Et puis la condition des femmes au Népal est particulièrement difficile. Il existe 57 lois discriminant les femmes ! Le gouvernement ne fait pas grand chose pour protéger les femmes et régler les problèmes dont elles sont victimes. Mais leur combat commence au sein même de leurs familles –plus de la moitié d'entre elles sont mariées avant l'âge de 15 ans. Toutes ces injustices sont exacerbées pour les femmes dalits. Le système de castes est très ancré au Népal, même au sein des groupes de défenseur(e)s.

Avez-vous tout de même constaté des améliorations ?

Laxmi : Je sens que notre voix commence à être malgré tout entendue par le gouvernement, mais aussi au-delà de nos frontières.

Indira : Lorsque j'ai commencé à faire de l'activisme, les conditions étaient très difficiles. En tant que femme dalit, défenseuse des droits humains et célibataire, je faisais face à des obstacles familiaux, sociaux, politiques qui me semblaient insurmontables... Je me sentais très seule. Je suis fière du chemin parcouru depuis, je me considère un peu comme un exemple –très peu de gens parviennent à ce genre de poste, encore moins les femmes dalits. De façon générale les femmes sont en train de briser le silence, elles sont de plus en plus nombreu-

ses à vouloir se battre pour leurs droits et faire avancer le débat sur ces questions.

Comment percevez-vous le rôle et l'impact de PBI au Népal ?

Laxmi : PBI entretient des liens très proches avec le CVC. Nous bénéficions d'une protection et d'un accompagnement accrus. Grâce à PBI, nous avons une plus grande liberté de parole, et cela se ressent dans les démarches que nous entreprenons pour arriver un jour à connaître la vérité.

Indira : PBI travaille de façon rapprochée avec Protection Desk. L'organisation est intervenue dans 68 des 75 régions du Népal et continue d'être particulièrement active auprès des défenseur(e)s issus de groupes minoritaires.

Quant à moi je considère PBI comme un des leviers les plus importants dans le combat que je mène. C'est une sorte de parrain ou de marraine –je les ai connus au moment où j'étais visée par le CPN-M et le gouvernement, et ils m'ont beaucoup aidée, notamment lors de mes déplacements. Plusieurs organisations nationales et internationales participent à la défense des droits humains au Népal, mais je pense que PBI joue un rôle fondamental. PBI redonne espoir à ceux qui n'en avaient plus, tout simplement.

Qu'attendez-vous de cette tournée en Europe ?

Laxmi : Je souhaite partager mon histoire avec le public et les gouvernements. J'espère que cela permettra d'exercer une pression sur le gouvernement népalais afin que les actions du CVC soient soutenues et que justice soit rendue. Je vois à présent que la condition des femmes au Népal est très rétrograde par rapport à celle des femmes en Europe. Je sais maintenant qu'il est nécessaire de se battre et d'exiger ses droits pour les obtenir.

Indira : Ce voyage est une opportunité de créer et étendre les réseaux de contacts, de militer pour les droits humains –et de la femme. Avec la tournée, j'espère faire prendre conscience des problèmes qui existent au Népal, et insister sur l'importance du financement des organisations locales, qui interviennent au plus près des populations. Cette mobilisation doit se poursuivre, il reste tant à faire. Je suis très reconnaissante envers PBI de m'avoir permis de faire cette tournée, car elle me donne un nouvel élan. Je me sens pleine d'énergie et continuerai à aider les gens du mieux que je peux dans mon pays.

Anne-Caroline Duplat

Campagne médiatique de diffamation contre le projet PBI Colombie et plusieurs organisations accompagnées en Uraba

Le 14 décembre dernier, le *Wall Street Journal* (USA) publiait un article intitulé « Les ONG amies des FARC »¹ accusant ouvertement plusieurs associations accompagnées par PBI (la Communauté de Paix de San José de Apartadó, la Commission inter-ecclésiastique Justice et Paix (CIJP), le Comité des droits de l'Homme Luis Eduardo Guerra composé du Père Javier Giraldo, d'Edward Lanchéro et de Gloria Cuartas) ainsi que PBI elle-même de collaborer avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC). Cet article a marqué le début d'une intense campagne de diffamation qui a conduit certains journalistes à accuser la CIJP et PBI d'être les « auteurs intellectuels » de l'assassinat de deux leaders afro-colombiens de la région de Curvaradó.

Accuser publiquement la société civile d'entretenir des relations avec les groupes armés : le concept de « señalamiento »

Ce n'est malheureusement pas la première fois que les associations accompagnées par PBI doivent faire face à de telles insinuations. Les défenseurs colombiens, qui travaillent sur les crimes commis par l'État, ont même donné un nom à cette stratégie qui est passé dans le jargon populaire : le « señalamiento » (le signalement) ; ce qui veut dire : accuser publiquement une personne ou une organisation de collaborer avec l'insurrection ou, plus directement, d'être guérillero. Dans un pays où la société civile est très marquée par la présence des armes, où l'État de Droit est bien souvent absent et où la priorité de la politique intérieure est de lutter contre le terrorisme, signaler que quelqu'un appartient à une des factions en lutte signifie souvent le condamner à une mort violente... surtout dans le cas de défenseurs pour la plupart déjà menacés. Face à l'amplitude du problème, une directive du ministère de la Défense² a été émise à ce sujet. Les lacunes de l'État colombien en la matière ont été à maintes reprises dénoncées au cours de l'année 2009³.

De telles accusations publiques ont, bien souvent, pour autres conséquences, des arrestations arbitraires sur la base de dénonciations infondées⁴ comme dans le cas de Carmelo Agámez secrétaire technique du Mouvement national des victimes de crimes d'État de Sucre, détenu depuis un an parce qu'il aurait des liens avec les paramilitaires. A l'heure actuelle, le jugement n'a toujours pas eu lieu et les procédures judiciaires présentent de graves irrégularités⁵.

La diffusion de témoignages de démobilisés comme source unique d'information...

Dans ce dernier cas, les accusations se basent exclusivement sur les déclarations de Danis Daniel Sierra alias « Samir » ex-commandant d'une colonne des FARC qui sévit dans la région d'Uraba. Démobilisé officiellement en mai 2009, ce personnage s'est ingénié à affirmer dans de multiples médias (journaux, radios) que la Communauté de Paix était une façade du groupe armé et qu'elle manipulait les organisations internationales en détournant leurs fonds. La Communauté a répondu à plusieurs reprises à ces accusations⁶, notamment face

aux Nations unies et à certaines ambassades. PBI a réagi comme les autres organisations qui appuient directement ou indirectement la Communauté de Paix (OXFAM, Amnesty International...). Un des bailleurs de PBI, *Mensen met een Missie*, directement mis au ban par ces accusations⁷, a mis en place une évaluation interne de la gestion des fonds adressés à la Communauté. PBI a pu accueillir les auditeurs de *Mensen met een Missie* durant l'automne 2009. L'évaluation a démenti clairement les allégations de détournement de fonds. Malgré le peu de crédibilité accordé par les entités gouvernementales et internationales aux déclarations de « Samir », ce sont les mêmes déclarations qui furent reprises par la journaliste Mary O'Grady (du *Wall Street Journal*) sans plus de questionnements.

Que ce type d'insinuations soient courantes dans le quotidien des défenseurs est un fait, souvent vérifié par les volontaires de PBI sur le terrain (sans compter les entretiens avec les autorités colombiennes de caractère privé). En 2009, PBI a répertorié une vingtaine d'articles de journaux nationaux à caractère diffamatoire. Que ces insinuations soient divulguées à l'échelle internationale dans des grands journaux comme le *Wall Street Journal* est plus que préoccupant en terme de conséquences : perte d'appuis internationaux politiques et financiers, légitimation d'une stratégie de répression des défenseurs et légitimation d'informations peu crédibles.

...a pour conséquence la violence directe sur le terrain

Peu de temps après la sortie de cet article, deux leaders de la zone du Bajo Atrato (zone de Curvaradó et Jiguamiandó) où la CIJP accompagne une partie des communautés retournées sur leurs terres, furent assassinés⁸ : les faits ont été le jour même imputés à la guérilla, sans enquête préliminaire. A ce jour, les résultats de l'enquête n'ont toujours pas été communiqués. Immédiatement après cet acte criminel, les journalistes qui, durant toute l'année avaient été les auteurs réguliers des insinuations les plus contestables, se référant à l'article du *Wall Street Journal*, ont publié une série d'articles suivant la même dialectique allant jusqu'à accuser la CIJP et PBI d'être les « auteurs intellectuels » du crime. Syllogisme imparable : les ONG sont le bras civil des FARC dans la zone, le meurtre a été commis par les FARC, donc les ONG sont coupables du crime. PBI et la CIJP⁹

ont bien entendu exprimé leur profonde tristesse face à ce double crime, démenti publiquement ces accusations sans plus de fondements majeurs que la plume de quelques journalistes, et exigé que l'enquête sur ce crime soit effective et les coupables jugés.

Lier un groupe social¹⁰ à un acteur armé particulier comme nous l'évoquions plus haut a des conséquences dramatiques en Colombie : le groupe adverse répond toujours par la violence. Le 13 janvier, Argénito Díaz membre du Conseil majeur de Curvaradó fut assassiné : il était menacé par les groupes paramilitaires reconstitués après la démobilisation¹¹ qui sévissent toujours dans la zone. Argénito était membre d'ASCOBA¹² et avait travaillé avec la CIJP lors de l'élaboration du cadastre de la zone de Curbaradó.

Face à la gravité du problème, le Comité inter-institutionnel des Alertes Précoces¹³ a déclaré une « Alerte Précoce » pour la région du Bajo Atrato, suite à un diagnostic des populations à risque de la zone réalisé par la « Defensoría del Pueblo », organisme étatique chargé de la protection des droits humains (Ministère public). Dans ce rapport, la Defensoría analyse les campagnes de diffamation comme un des facteurs majeurs de risques : « Ces campagnes publiques incluent des communiqués payants dans des médias de grande diffusion, ou des éditoriaux qui accusent la CIJP et PBI d'ingérence dans le but de favoriser la subversion. De telles accusations, dans le contexte actuel du conflit caractérisé par la présence de groupes armés illégaux constitués à la suite de la démobilisation des Autodéfenses unies de Colombie, constituent la source de la majorité des violations graves des droits humains » (in *Sistema de Alerta Temprana*, Informe de riesgo n° 031-09 a.i., 21 décembre 2009, « Financement de campagnes de discrédit contre les humanitaires et les communautés en résistance », p. 9)

Quelle réponse de PBI ?

PBI a dû élaborer un plan d'intervention face à ces attaques. Notre réseau d'appui, le corps diplomatique et les Nations unies ont d'ores et déjà exprimé tout leur soutien au travail de protection de PBI. Nous avons répondu directement au *Wall Street Journal* dans un droit de réponse qui a été publié. Un communiqué public de PBI International a été aussi publié sur le site de l'organisation. De même, les organisations accompagnées ont elles aussi réalisé un travail d'éclaircissement des faits et de propositions concrètes. La CIJP, par exemple, a proposé une réunion tripartite entre un représentant de l'État, « Samir » et l'OACNUDH dans le but de confronter les déclarations du démobilisé. A ce jour, l'État colombien n'a pas répondu à cette proposition.

Si nous estimons peu probable l'occurrence d'actes violents à l'encontre des volontaires de PBI en Uraba, le risque direct pour les organisations accompagnées et

les communautés réinstallées est tout autre, surtout pour celles qui ne bénéficient d'aucune garantie en terme de protection. Nous réitérons dans chacune de nos entrevues nos préoccupations et la nécessité d'obtenir une déclaration publique du gouvernement rétablissant la réputation et la légitimité des communautés et organisations accompagnées victimes des diffamations.

Dans le contexte actuel du conflit colombien, faire connaître l'impartialité des ONG et des défenseurs est plus que nécessaire pour continuer de protéger le travail en faveur des droits humains. PBI s'efforce de la faire tout en soulignant la nécessité de respecter les procédures judiciaires avant diffusion de toute information non vérifiée.

Frédéric Latour
Volontaire PBI Colombie

¹ <http://online.wsj.com/article/SB12607438559789749.html>

² Directive 09 de 2003 qui oblige les membres de la Force publique à protéger les syndicalistes et les défenseurs des droits humains, à prendre au sérieux les menaces reçues et qui insiste pour que « tout le personnel du ministère s'abstienne de faire des déclarations infondées qui puissent mettre ces personnes en danger ».

³ Le 13 décembre 2009, un des premiers journaux du pays *El Espectador* a publié un article intitulé « la guerre politique du DAS » pour alimenter le débat du scandale des écoutes téléphoniques dévoilé tout au long de l'année. Cet article explique comment l'Intelligence colombienne (DAS) qui dépend directement de l'exécutif « a planifié des stratégies pour délégitimer et diviser les ONG et les partis politiques d'opposition »

⁴ Dans son rapport annuel de 2008 sur la Colombie, l'OACNUDH (Bureau du Haut commissaire des Nations unies pour les droits de l'Homme) souligne que « la Fiscalía General de la Nación –équivalent du Parquet– continue d'émettre des mandats d'arrestation, pour motifs de rébellion, sans bases juridiques solides, ce qui se traduit par des détentions arbitraires. Ces mandats d'arrêt sont pour beaucoup d'entre eux fondés sur les dépositions d'ex-membres de groupes insurrectionnels démobilisés qui reçoivent des primes et divers avantages de l'État pour participer à de telles poursuites judiciaires. Ceci fait que l'information obtenue n'est pas toujours crédible » (in *B. Detenciones ilegales y arbitrarias*, p.9)

⁵ Voir bulletin de PBI Colombie de décembre 2009

⁶ Voir communiqués de la Communauté de Paix de San José d'Apartadó www.cdpsanjose.org

⁷ A l'époque les déclarations de Samir avaient aussi été reprises par un journaliste néerlandais qui concluait en demandant des comptes à la coopération néerlandaise (articles de Harm Ede Botje dans la revue *Vrij Nederland* du 12 juin 2009 et du 25 juillet 2009).

⁸ Il s'agissait de 2 leaders de déplacés des zones de Curbaradó et Jiguamiandó en désaccord avec les projets de retour appuyés par les ONG dans la zone.

⁹ Rapport 30 CIJP *En pleine campagne de désinformation et signalements Justice et Paix exige une enquête efficace sur les crimes dans le Curvaradó*, 22 décembre 2009 : <http://justiciapazcolombia.com/En-medio-de-campana-de>

¹⁰ En l'occurrence les communautés réinstallées de Curbaradó et Jiguamiandó accompagnées par la CIJP, ASCOBA et CINEP, autres organisations que PBI a accompagnées dans la zone durant les premières années du retour en 1999.

¹¹ Voir Bulletin spécial de PBI sur Curvaradó; la zone de Curvaradó, depuis les opérations conjointes de l'armée régulière et des Autodéfenses unies de Colombie (groupe paramilitaire) qui ont conduit au déplacement massif de la population à la fin des années 90, souffre toujours des exactions de ces deux acteurs armés malgré la démobilisation officielle des AUC en 2005. La guérilla réapparaît sporadiquement depuis peu. Sur les échecs du processus de démobilisation de 2005, voir le dernier rapport de Human Rights Watch.

¹² Association des Conseils communautaires et organisations du Bas Atrato ; pour plus d'information voir : <http://www.irenees.net/fr/fiches/analyse/fiche-analyse-139.html> et <http://www.irenees.net/fr/fiches/experience/fiche-experience-27.html>

¹³ Groupe de travail inter-institutionnel chargé de coordonner la réponse face aux évaluations de risques provenant de la « Defensoría del Pueblo ». Le but des Alertes précoces du CIAT est d'alléger ou stopper les exactions concernant les droits humains dans les zones de conflit les plus vulnérables en coordonnant une politique étatique décentralisée et multi-institutionnelle en termes de protection.

Ouverture d'une nouvelle équipe à Oaxaca

Depuis que le Projet PBI Mexique (MEP) s'est implanté au Mexique, l'Etat de Oaxaca a toujours été considéré comme prioritaire et comme l'un des Etats où la présence internationale était nécessaire. Pendant plusieurs années l'équipe de Guerrero¹ s'est ainsi déplacée à Oaxaca pour répondre aux demandes des organisations et réaliser accompagnements, ateliers de sécurité ou encore des visites ponctuelles afin de diffuser vers l'étranger les problématiques propres à cet Etat.

En octobre 2008 le projet était suffisamment mûr pour envoyer sur le terrain une équipe de deux personnes ayant pour mission de réaliser un diagnostic de la situation et des possibilités d'une implantation permanente de PBI dans la région. De plus, suffisamment d'éléments conjoncturels permettaient d'y prévoir l'ouverture d'un bureau. Les événements de 2006² avaient mis en évidence une situation sociale très conflictuelle à l'origine de nombreuses violations des droits humains, une forte répression aujourd'hui encore impunie et un manque total de dialogue entre les autorités et la société civile. Au bout de six mois les conclusions de cette première mission exploratoire ont mis en évidence une société très fragmentée, l'insécurité dont sont victimes les défenseurs de droits humains et la nécessité d'une présence internationale qui couvrirait en priorité trois problématiques : l'impunité et le manque d'accès à la justice, les ressources naturelles et les méga projets de développement, et enfin les droits des peuples indigènes.

En conséquence, depuis mai 2009 le MEP maintient de façon permanente une équipe de 4 à 5 volontaires dans la ville de Oaxaca.

L'ouverture d'une nouvelle équipe a signifié une soudaine expansion du projet Mexique. Adapter notre stratégie, apprivoiser la conjoncture et les acteurs de ce nouvel environnement, construire une équipe et s'assurer de sa cohérence avec celle de Guerrero afin de maintenir une certaine homogénéité dans le projet, bâtir une relation de confiance avec les organisations de la région et recevoir une première demande... autant de défis à relever ! En quelques mois à peine les quelques volontaires y sont arrivés. Aujourd'hui ils accompagnent deux organisations, font partie à part entière du MEP et sont les témoins et artisans de l'excitante phase de lancement d'une nouvelle équipe PBI.

Après une période d'approche entre PBI et les organisations de défense des droits humains de Oaxaca, 2 ONG ont franchi le pas et reçoivent aujourd'hui un accompagnement international.

La première, Cedhapi (Centre de droits humains et de conseil des peuples indigènes) est une organisation qui dénonce des cas de graves violations des droits humains dans la région mixtèque et assure leur défense devant les tribunaux. Elle suit en particulier le cas de Santo Domingo Ixcatlán, une commune en proie aux conflits de la terre où s'est déroulé un massacre en avril 2008. Depuis, 177 habitants de cette commune sont couverts par des mesures de protection de la Commission interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH).

En novembre 2009, PBI a également accepté la demande d'accompagnement du Comité de libération 25 novembre³. Cette organisation, née du contexte de 2006, travaille pour trouver une solution aux 139 détentions arbitraires perpétrées le 25 novembre 2006 et se bat contre le manque de justice. En particulier elle défend le cas de Juan Manuel Martínez, un activiste injustement emprisonné et jugé pour le crime du journaliste étasunien d'IndyMedia⁴, Brad Will dont le procès est truffé d'irrégularités. Ce cas est d'autant plus polémique que les Etats-Unis conditionnent l'arrivée des ressources du Plan Mérida⁵ à l'avancée de l'enquête sur ce cas. Le Comité 25 novembre a souffert à plusieurs reprises de harcèlement et de surveillance. En conséquence, ses membres sont eux aussi bénéficiaires de mesures de protection de la CIDH depuis 2007.

Enfin, l'équipe continue de s'ouvrir à de nouvelles organisations en particulier à travers des ateliers de sécurité et des tournées dans l'Etat de Oaxaca. L'objectif est d'y rencontrer autorités, ONG, communautés, journalistes afin de mieux cerner les acteurs et les dynamiques à l'oeuvre dans Oaxaca et d'ouvrir d'éventuels nouveaux terrains de travail.

Face à cette belle avancée, il reste cependant plusieurs obstacles à surmonter. Outre la consolidation de notre présence dans ce nouvel Etat, la problématique de la construction de la paix reste encore à creuser. Elle est d'autant plus difficile à aborder que la société civile de Oaxaca est extrêmement fragmentée, très marquée sur un plan psychosocial par le conflit de 2006-2007 et par la stigmatisation dont sont victimes les défenseurs et militants des droits humains. L'équipe ne manque cependant pas d'énergie et de volonté pour aller de l'avant. Si tout va bien, elle devrait s'agrandir cette année pour pouvoir répondre au nombre croissant de demandes d'accompagnements.

*Marianne Bertrand
Bureau de Coordination sur le terrain*

¹ 6 à 8 volontaires PBI dans la ville de Chilpancingo, Guerrero depuis 2000.

² En 2006 les problèmes sociaux de Oaxaca (pauvreté, exclusion, absence de démocratie participative) se cristallisent en une longue crise sociale et politique que le gouvernement est incapable de gérer. Celle-ci démarre par la confrontation entre une faction des fonctionnaires de l'éducation (la section 22) et le gouvernement pour de meilleures conditions de travail. Elle est suivie par la création de l'Assemblée populaire des peuples de Oaxaca (APPO) qui soutient d'abord la Section 22 puis rassemble plus largement les secteurs de la société opposés au gouvernement. Celui-ci réagit par la violence et la répression et étouffe les manifestations par la force. Pour plus d'information : <http://www.serapaz.org.mx/paginas/oaxaca.html>, en particulier voir le rapport de la Commission civile internationale d'observation des droits.

³ <http://comite25denovembre.org/>

⁴ Collectif de médias et de journalistes indépendants

⁵ Programme de coopération signé depuis 2008 entre les États-Unis et le Mexique pour combattre le crime organisé, en particulier, le narcotrafic.

Xalala : le droit de participation de la population

Le projet hydroélectrique de Xalala fut initié par des instances internationales et le gouvernement guatémaltèque avec comme objectif la construction d'une centrale répondant aux besoins énergétiques de la région. Ce projet et son histoire symbolisent comment l'État entreprend un projet de développement sans consulter les communautés directement affectées et ignorant comment les Indigènes conçoivent le développement. Cet article nous renseigne sur les possibles effets directs sur le milieu naturel des communautés de la région, ainsi que sur l'histoire de leur résistance.

Xalala se trouve entre Ixcán (Quiché) et Cobán (Alta Verapaz). Dans cette région se rejoignent les rivières Chixoy et Copon dont la centrale s'alimente. Attirés par sa richesse naturelle, depuis 1970, les gouvernements militaires successifs ont choisi cette région pour mener à bien un projet de développement¹, coïncidant avec la politique d'expropriation et de nombreux massacres commis par l'armée contre la population majoritairement indigène qui s'opposait à ce développement imposé par l'État².

S'il arrivait à terme, ce projet serait le second plus important du pays³. C'est en septembre 2007 que l'Institut national d'électrification (INDE) lança l'appel d'offre international de la CHX⁴. Mais un an plus tard la INDE se retrouva avec des déclarations de désintéressement des entreprises internationales. Luis Solano met en cause "la crise internationale qui a limité les liquidités et les crédits, ainsi que la forte opposition communautaire à la CHX". Selon Solano, "plusieurs investisseurs intéressés mentionnèrent deux problèmes clés : 1) Face à la gestion des conflits sociaux et l'acquisition des propriétés, l'investisseur se retrouvait seul, sans l'appui de l'État. 2) L'étude de faisabilité n'existait pas. Elle restait à la charge de l'investisseur⁵.

Quant à la population affectée, les manifestations sociales ont révélé un refus quasiment unanime. Selon Marcos Ramirez, maire de Playa Grande, l'opposition au projet est présente dans 178 communautés ; 30 d'entre elles devront être déplacées si la centrale se finalise⁶. De plus, Ramirez estime que "ce genre de projet ne bénéficie qu'aux entreprises transnationales au détriment des communautés, et il est évident que les gens s'opposent aux études menées car elles ne disent pas où ils seront déplacés avec leurs semences et leurs animaux"⁷.

En avril 2007, 21 155 personnes ont été consultées, dans 144 communautés d'Ixcán. Cette consultation révéla que 18 982 personnes se positionnèrent contre la CHX et 1 829 pour. Ce résultat peut s'expliquer par une étude menée par l'Initiative de Copenhague pour l'Amérique centrale et le Mexique (CIFCA) qui dénonce entre autre "l'inondation des noyaux d'habitation, des terres cultivées, des terres fertiles, la coupure des voies de communication et de la profonde relation que les communautés entretiennent avec leur terre et leurs ressources"⁸.

Malgré la forte opposition et en réponse aux incertitudes des investisseurs, la INDE décida que l'État se chargerait de l'étude de faisabilité. Cette étude impliquerait "le recen-

sement de la population, des services, de l'éducation, de la santé, des activités économiques, de l'habitat et de la sécurité alimentaire. De plus elle devra s'intéresser aux aspects culturels, au projet de développement, et à la perception de l'énergie électrique (par les communautés). Un autre point important sera d'estimer les possibilités de conflit"⁹. Le but est d'élaborer une stratégie d'intervention qui permette à la INDE de créer un climat de confiance avec la population. Cette stratégie devra prendre en compte les caractéristiques de la population et son organisation sociale. Elle devra inclure la prévention des conflits. Edwin Barrios, gérant de la INDE s'exprime à ce sujet : "Si nous n'entrons pas en relation harmonieuse avec les communautés, les projets n'aboutiront pas"¹⁰.

Ces consultations ne sont pas seulement un droit reconnu par l'accord 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT) pour les peuples indigènes et tribaux ratifié par l'État guatémaltèque, mais ont aussi une valeur légale dans l'article 66 de la Constitution politique du Guatemala et dans les articles 63, 65 et 66 du Code municipal. Cependant aucune des 32 consultations réalisées n'a été reconnue par l'État¹¹. Xalala devient ainsi un cas emblématique de participation des citoyens dans la prise de décisions qui menacent leurs territoires et leur survie. Il symbolise aussi le mode d'intervention de l'État guatémaltèque. Mais il ne s'agit pas d'un cas isolé. De nombreux autres exemples de communautés revendiquant leur droit à être consultées existent dans le pays. PBI maintient une présence internationale dans ces localités à travers l'accompagnement d'organisations de défense des droits humains et de collectifs sociaux qui s'y développent.

Guillaume Riboulo

Traduction du Bulletin de PBI Guatemala

¹ Reemtsma, Kerstin; Briones, Soledad; Ibero, Marta, *Proyecto Xalalá, ¿Desarrollo para todos?*, Initiative de Copenhague pour l'Amérique centrale et le Mexique (CIFCA), nov. 2008, p. 10.

² Ibidem., p. 11

³ Solano, Luis, "El negocio de la electricidad: transformación de la matriz energética y sus impactos", *El Observador* No 16, 12.2008 / 01.2009, p. 17.

⁴ Solano, Luis, "Fracasa licitación de Xalalá; INDE insistirá", *Infopress Centroamericana* n°1746, 14.11.2008.

⁵ Ibidem., Solano, *El Observador* No. 16, p. 30

⁶ Siglo Veintiuno, "Conflictos sociales frenan la inversión", 23.22.2006.

⁷ Ibidem., Siglo Veintiuno.

⁸ Ibidem., Siglo Veintiuno.

⁹ Ibidem.

¹⁰ Ibidem.

¹¹ CIDSE, *Impactos de la Industria Extractiva en América Latina: Análisis y pistas de acción*, 01.2009 en http://www.cidse.org/uploadedFiles/Regions/Latin_America/EPLA%20análisis%20final%20SPA.pdf



Infos pratiques

Cinéma d'Art et d'Essai - Le Nouveau Latina
 20, rue du Temple, 75004 Paris
 Tel. 01 42 78 47 86
 www.lenouveaulatina.com

Tarifs

Tarifs : plein 6 € / réduit 5 € / groupe (scolaires ou groupes à partir de 10 personnes) : 2,5 € / personne
 Réservations : Le Nouveau Latina au 01.42.77.93.88
 > Pass 5 entrées : 20 €
 > Pass Festival : 50 €

Plus d'infos

06 09 08 41 15
 contact@alliance-cine.org
 www.festival-droitsdelhomme.org

S'impliquer avec PBI

>>> Devenir bénévole

Pour devenir bénévole et aider régulièrement ou ponctuellement, il faut
 - avoir un peu de temps à donner ;
 - être ouvert et convaincu de l'efficacité de la non-violence

>>> Nos actions

Appui aux Projets

À chaque projet de terrain correspond un "référént", chargé du suivi du projet au sein de la section nationale. Il/elle informe les candidats au volontariat, assure une veille informationnelle, et est la courroie de transmission entre le comité qui gère le projet et la section nationale. L'appui aux projets passe également par la recherche de fonds et le travail inter-associatif.

Réseau d'appui / réseau d'alerte

Il appartient aux sections nationales de constituer un réseau d'appui : celui-ci est composé de personnalités – élus locaux, députés, membres d'ONG – qui ont connaissance de notre action et la soutiennent moralement ou politiquement. En cas de difficulté rencontrée sur le terrain par un volontaire ou une personne accompagnée, ce réseau est sollicité pour une réaction immédiate auprès des autorités concernées.

Communication

> Communication externe

Il s'agit de la création et la mise à jour des documents d'information (plaquettes, bulletin trimestriel etc.) et de la gestion de la liste de la liste de diffusion de PBI. Il faut également assurer la publicité des événements auxquels participent PBI, en tant qu'organisateur comme en tant qu'invité.

> Communication interne

En tant que membre d'une organisation internationale, PBI-section française doit participer à la vie de celle-ci : contribuer aux publications générales, se positionner sur différentes questions, participer à des rencontres internes etc.

>>> Devenir volontaire

Pour devenir volontaire il faut :

- parler l'espagnol pour les projets latino-américains ou l'anglais (et être disposé à apprendre la langue du pays) pour les projets en Asie ;
- avoir une expérience associative préalable est souhaitable.

Chaque projet prend en charge la formation du volontaire, un voyage aller/retour, le séjour sur place, l'assurance et une petite indemnisation mensuelle. On demande au volontaire de s'engager pour une durée initiale d'un an.

Consultez le site Internet : www.pbi-france.org

REJOIGNEZ-NOUS

Je deviens membre de PBI-section française

Adhésion au tarif

- ◇ Normal, 30 euros
- ◇ Réduit (étudiants, petits budgets) 15 euros
- ◇ De soutien, 60 euros

L'adhésion comprend l'envoi du Rapport annuel et les invitations aux événements de PBI en France. Elle ne comprend pas l'abonnement au bulletin trimestriel Présence internationale.

Je m'abonne au bulletin Présence internationale ◇ 10 euros par an

Je souhaite participer aux activités de PBI dans ma région

- ◇ Suivi des missions
- ◇ Organisation d'événements

Je souhaite faire un don de ◇ 30 euros, ◇ 60 euros, ◇ 100 euros, ◇ Autre : euros

Nom : **Prénom :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Tel. : **E-mail :**